



Supertripper s'associe à AirRefund pour indemniser ses clients en cas de perturbation de vol

Supertripper, l'agence de voyage nouvelle génération dédiée aux voyages d'affaires, propose désormais une solution d'indemnisation à ses clients en cas de perturbations aériennes. L'entreprise labellisée French Tech s'est tournée vers AirRefund, spécialiste de l'indemnisation des passagers, pour intégrer cette nouvelle option dans sa solution.

Améliorer la satisfaction voyageur

Un aléa au cours d'un voyage peut rapidement être source de stress ou d'angoisse et se transformer en un véritable calvaire lors d'un déplacement professionnel. En 2018, les perturbations de vols au départ ou à l'arrivée d'un aéroport en France ont subi une augmentation de 57%.*

« Ce type de situation, mal vécue par le voyageur d'affaires, peut également impacter l'entreprise. Et bien que la majorité d'entre eux soient informés de leurs droits, ils sont généralement peu à réaliser les démarches d'indemnisation. Pour preuve, seules 8% des indemnités « éligibles » sont réclamées par les voyageurs. »

Maxime Pialat, CEO de Supertripper

Grâce à ce partenariat, chaque client de Supertripper peut bénéficier des services fournis par AirRefund en toute transparence. La jeune pousse du voyage d'affaires souhaite ainsi proposer une expérience client simple et fluidifiée.

Un service dédié et intégré

A la suite de son voyage, le passager impacté est alors accompagné dans la prise en charge complète de la procédure administrative. Une garantie unique pour réclamer rapidement à la compagnie aérienne les indemnisations prévues selon les règles européennes en vigueur.

Intégré au sein même de la NTS (Neo Travel Solution), le service d'AirRefund s'affranchit du papier pour réduire au maximum le temps consacré par les voyageurs d'affaires à soumettre leur dossier.

En cas de préjudice, AirRefund aide le voyageur dans ses démarches via un parcours 100% digital. Après vérification et traitement des pièces justificatives (ID, document de réservation et/ou carte d'embarquement), ce dernier bénéficie d'un délai d'un mois via Supertripper pour finaliser sa demande d'indemnisation automatique pour un retard de vol de plus de trois heures ou en cas d'annulation de son vol.

*source : AirRefund, Les perturbations aériennes, 2019

A propos de Supertripper / Supertripper est une solution SaaS de gestion et de réservation du voyage d'affaires intégrant les services d'une agence de voyage. Simple d'utilisation, intuitive et rapide à déployer, la plateforme permet la réservation d'hôtels, de vols, de trains ou de voitures de location et la centralisation de l'ensemble des dépenses liées aux déplacements professionnels. Grâce à des conseils personnalisés et des rapports d'analyse détaillés, Supertripper accompagne les entreprises au quotidien dans l'optimisation de la gestion logistique, financière et humaine des voyages d'affaires. Pour en savoir plus : www.supertripper.com

A propos d'AirRefund / AirRefund, société créée en 2014, a été reprise en 2017 par Epsa Group, leader dans la performance opérationnelle pour le compte des grands groupes européens. Dirigée depuis deux ans par Laurent Sautré, spécialiste des services associés au monde du voyage loisir et affaires, elle continue son développement autour de nouveaux services permettant d'aider le voyageur à faire valoir ses droits en matière d'indemnisation en cas de perturbations aériennes (retard, annulation), de retard/perde/détérioration de bagages et propose désormais des assurances voyages (retard au départ, retard à l'arrivée et annulation de vols).